

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE****Séance du 26/09/2022****OBJET : Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de restauration et de
réhabilitation du château des tours à Anse – 2ème niveau Lot 03 peinture****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 19****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 20/09/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (arrivée au point n°7) (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME (arrivée au point n°5), Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Céline BABUS, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Jean-Luc LAFOND à Daniel POMERET
Marie-Claire PAQUET à Claire ROSIER
Pascal ANTHOINE à Ouda MECHAIN
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE
Gilbert PRIGENT à Christophe MONTANTEMME
Bruno PONNET à Ludivine CHIERICI
Didier RICHERD à Luc FERJULE

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Xavier FELIX expose que des travaux complémentaires sont nécessaires à la restauration et à la réhabilitation du château des tours a anse – 2ème niveau c'est pourquoi il est nécessaire de signer un avenant n°1 avec l'entreprise BOHNY 23 Rue Gorge de loup 69009 LYON

Une couche d'impression et deux couches de laque sur portes de placard dans la salle des Fresques. Préparations et deux couches de peinture velours sur les murs dans la salle annexe.

Une couche d'accrochage et deux couches de laque sur radiateurs selon emplacement, sans dépose.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 9 137,50 €
- Montant TTC : 10 965,00 €

Montant de l'avenant n°1

- Montant HT : + 2 248,00 €
- Montant TTC : + 2 697,60 €

+ 24,60 % d'écart introduit par l'avenant

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 385,50 €
- Montant TTC : 13 662,60 €

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,

Dont acte

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le Secrétaire
